

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « X10 »

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

Article 3
Lots du jeu « X10 »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
4 lots de	20 000 €	80 000 €
8 lots de	1 000 €	8 000 €
400 lots de	100 €	40 000 €
16 000 lots de	25 €	400 000 €
75 010 lots de	20 €	1 500 200 €
95 000 lots de	15 €	1 425 000 €
150 000 lots de	7 €	1 050 000 €
629 200 lots de	4 €	2 516 800 €
600 000 lots de	2 €	1 200 000 €
1 565 622 lots formant un total de		8 220 000 €

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes au sein de la même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu « X10 »

4.1 L'unité de jeu comporte 2 jeux.

4.2 L'unité de jeu est représentée à l'écran par deux zones de jeu :

- une première zone de jeu dénommée « VOS NUMEROS », composée de 9 symboles représentés par des liasses de billets ;

- une seconde zone de jeu dénommée « NUMEROS GAGNANTS », composée de 3 symboles représentés par des diamants.

4.3 Les éléments figurant sous la zone de jeu « VOS NUMEROS » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, à l'exclusion de tout autre numéro, ou des coefficients multiplicateurs de la liste suivante : x1, x2, x5, x10, à l'exclusion de tout autre coefficient.

Un montant en euros est associé à chaque numéro ou coefficient multiplicateur présent sous la zone de jeu « VOS NUMEROS », parmi les montants suivants : 2 €, 3 €, 4 €, 5 €, 7 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €, 50 €, 100 €, 1000 €, 2000 €, 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.4 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, à l'exclusion de tout autre numéro.

4.5 Le joueur clique, dans l'ordre souhaité, sur l'ensemble des symboles des zones de jeu occultées et découvre les éléments mentionnés aux sous-articles 4.3 et 4.4.

4.6 « Jeu 1 »

4.6.1 Si le joueur découvre, sous la zone de jeu « VOS NUMEROS », un coefficient multiplicateur, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le gain associé multiplié par ce coefficient multiplicateur.

4.6.2 Si le joueur découvre plusieurs coefficients multiplicateurs, le gain associé à chaque coefficient multiplicateur est multiplié par ce coefficient multiplicateur et les gains s'additionnent.

4.6.3 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.7 « Jeu 2 »

4.7.1 Si le joueur découvre, parmi les 9 éléments de la zone de jeu « VOS NUMEROS », un numéro identique à un numéro de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le montant en euros associé au numéro de la zone de jeu « VOS NUMEROS » identique à un numéro de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS ».

4.7.2 Si le joueur découvre, parmi les 9 éléments de la zone de jeu « VOS NUMEROS », plusieurs numéros identiques à des numéros de la zone de jeu « NUMEROS GAGNANTS », les montants en euros associés à chaque numéro identique s'additionnent.

4.7.3 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.8 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.9 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 6 avril 2022, dont la dernière modification a eu lieu le 22 octobre 2025.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI